



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mercredi 21 mars 2018

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 MARS 2018 A VALLEIRY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 14
Nombre de délégués votants : 15 (1 pouvoir)
Date de convocation : 7 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Valleiry, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., CLAEYS S., LAPRAZ L., BORDON J., BRIQUE J.-R., MAGNIN A., FEIREISEN J., DELVA C., ERNST D., VELLUT D., BARTHASSAT J.-L., MERY L., RINALDI S., AVANTHAY M.,
Pouvoir : DUPARC M. à ERNST D.,
Excusés : HONCZARUK G., ROTH J.-L., ROZE S., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., FUHRMANN P., MEYNET G., FOL Y., BARBIER C., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L.,
Invités : PREVOST C., LAGET L., PATRY S.,
M. Denis CHAUMONTET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric MUGNIER, Maire de Valleiry, accueille les délégués du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Valleiry.

Dominique ERNST, Président du SIV le remercie. Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 24/01/18,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2017. Affectation des résultats,
- Fixation du seuil de rattachement de charges et produits à l'exercice,
- Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2018,
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°2/2018,
- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018,
- Proposition d'application du Régime forestier sur les parcelles boisées 0B 63, 64 et 65 (Clarafond-Arcine), propriétés du SIV,
- Engagement de Contrats Natura 2000. Choix des entreprises.
- Modification du tarif de vente du Topo-Guide FFRP « Pays du Salève et du Vuache ... à pied »,
- Questions diverses : CTENS, Schéma Directeur de la Randonnée, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane PATRY présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 24 janvier 2018 :

- **« Off » des Assises européennes de la transition énergétique** : Après avoir été présentée dans la galerie marchande du Vitam de Neydens, l'exposition « *La pomme dans tous ses états* » a été installée dans la salle du conseil municipal de la mairie de Savigny (du 25 janvier au 02 février) puis dans le hall d'entrée de l'Arande à Saint-Julien en Genevois (du 13 au 28 février). Parallèlement, Jacques BORDON a animé une conférence sur « *Les richesses naturelles du Vuache, de la connaissance à la gestion, pour une conservation durable* », le 02 février à l'Espace Albert Fol de Valleiry. Une trentaine de participants.
- **Vœux d'ATMB** : Le lundi 29 janvier, la société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) organisait sa cérémonie des vœux 2018 au centre ECLA de Vulbens. Le discours de son nouveau Président, Thierry REPENTIN, était placé sous le signe de la préservation de l'environnement. Ses premiers mots étaient notamment adressés au SIV : « *Je suis heureux de commencer l'année 2018 par l'inauguration du Parcours de Découverte du Vuache. Avec le Syndicat Intercommunal du Vuache, nous avons souhaité permettre à tous de découvrir la faune et la flore de notre territoire. Pour les amoureux de la nature que nous sommes, c'est un pas de plus vers la préservation de notre belle région, ...* ».
- **Comité de Pilotage (Copil) des espaces naturels de Viry** : Organisé à la mairie de Viry le 09 février, il a permis de faire le bilan des opérations réalisées en 2017 et de présenter les perspectives d'actions pour les 5 prochaines années. Il s'agissait de la dernière réunion du Copil strictement réservée aux espaces naturels de Viry. Les prochaines se feront dans le cadre d'un Comité de pilotage élargi à la gestion des espaces naturels pour l'ensemble du Pays du Vuache, toujours porté par le SIV.
- **Chantier participatifs** : En février, deux chantiers participatifs ont été organisés par l'association Apollon 74, en partenariat avec le SIV :
 - o Le premier, le 17 février, a permis à la trentaine de bénévoles d'installer les crapauducs temporaires (1500 mètres de filets + seaux). Temps pluvieux. Cette année, le dispositif n'a pas été installé sur la route de Grateloup, la commune de Valleiry ayant accepté de fermer la route à la circulation du 19 février au 15 avril, de 18h à 7h. Alban MAGNIN explique à ce sujet les difficultés qu'il rencontre pour justifier cette interdiction auprès de la population. Il souhaiterait qu'un document synthétique soit produit par le SIV et Apollon74, expliquant le bienfondé de cette opération. Dominique ERNST propose de travailler sur ce document et de le faire parvenir à la commune.
 - o Le second, le 23 février dans le Bois du Ban (Viry), a rassemblé 23 personnes, du SIV, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) et d'Apollon74. Objectifs réalisés à 100 % : débroussaillage des 3 clairières des Essertons, curage des mares, débroussaillage de la clairière à monsieur Claude Barbier, création des 3 nouvelles mares le long du chemin des Sassons, blocage des accès « quad » dans la parcelle à monsieur Pierre Sautier, ouverture d'une nouvelle clairière dans cette parcelle avec création des 4 mares, débroussaillage autour du pont du chemin de Essertons.
- **Travaux sur le chemin de la Molassière (Vulbens)** : Le 20 mars, les agents techniques de la commune de Vulbens et du SIV étaient réunis pour un chantier d'égavage et de débroussaillage sur la partie haute du sentier pédestre balisé dit « de la Molassière ». Cette journée de travail a permis de sécuriser la ligne téléphonique située le long du chemin (menacée par la chute des branches) et de rouvrir le sentier, fortement embroussaillé par endroits.

Denis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018.

DELIBERATIONS :

Rappel : le règlement intérieur du SIV précise dans son article 20 que :

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le comité syndical élit un président de séance qui ne peut être le président en exercice.

Dans ce cas, le président du syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le président en exercice n'est alors pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Le nombre de délégués votants (13) ne permettant pas d'obtenir le quorum (14) pour délibérer légalement sur le compte administratif, sur le compte de gestion, sur l'affectation des résultats, sur le budget primitif 2018 et sur les contributions communales 2018, les cinq délibérations sont ajournées.

FIXATION DU SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D 2342.10 ;

Vu l'instruction M14 et notamment son chapitre 4 - tome 2 relatif aux opérations de fin d'exercice ;

Considérant que les rattachements des charges et produits de faible montant n'ayant pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice peuvent donner lieu à dispense de rattachement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 1 000 € HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué.

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT N°2/2018

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Comité syndical dans sa séance du 05 avril 2017, l'a autorisé à passer des commandes, dont le montant est inférieur à 10 000 €.

Il présente ensuite l'ordre de fabrication de l'entreprise PIC BOIS pour la préparation des dix nouveaux panneaux du Parcours de Découverte du Vuache, dont le montant s'élève à **17 580 € TTC**, et demande par conséquent l'autorisation du comité pour signer le mandat de paiement.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le Président à signer le mandat de paiement de la facture PIC BOIS s'élevant à 17 580 € TTC.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018

Monsieur le Président propose, eu égard aux missions confiées par la collectivité à l'adjoint administratif territorial principal de 2nd classe, de modifier le tableau des effectifs du SIV.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Modifie comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/01/2018 :

GRADES	NBRE DE POSTE	Temps complet / Temps non complet
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{er} classe	1	Temps complet : 35h / 35h

APPLICATION DU REGIME FORESTIER AUX PARCELLES 0B 63, 64, 65 (CLARAFOND-ARCINE)

Monsieur le Président explique qu'au cours de plusieurs prospections réalisées par l'Office National des Forêts (ONF) sur le territoire communal de Clarafond-Arcine, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application de l'article L211-1 du Code Forestier, sur certaines parcelles appartenant au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), a pu être observée.

Monsieur le Président rappelle que le régime forestier garantit la gestion durable de la forêt, avec un plan de gestion dit « d'aménagement forestier », un programme annuel de travaux (entretien et coupes) et des opérations de surveillance et de conservation du patrimoine.

Il propose par conséquent d'appliquer le régime forestier aux parcelles boisées, désignées ci-dessous :

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
SIV	0B	63	PRE CHATEAU	0.6580	0.6580
SIV	0B	64	PRE CHATEAU	0.9306	0.9306
SIV	0B	65	PRE CHATEAU	0.5746	0.5746

Surface totale : 2.1632 ha

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus, soit une surface de **2 ha 16 a 32 ca**, qui viennent s'ajouter au 9 ha 17 a 47 ca de surface de forêt appartenant au SIV et qui relèvent déjà du régime forestier.

CONTRAT NATURA 2000 EN MILIEUX NON-AGRICOLES ET NON-FORESTIERS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache a été désigné par le Comité de Pilotage du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache » (réuni le 19 janvier 2018 à la Mairie de Vulbens), pour mettre en œuvre les opérations du Document d'Objectifs.

Il propose d'engager pour la période 2018 / 2022 un contrat Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers, consistant à restaurer et à entretenir les prairies sèches et les zones humides situées au sein du périmètre Natura 2000. Le montant total des opérations s'élève à **66 266.88 € TTC**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE l'Etat et l'Union européenne pour l'engagement d'une subvention de **53 013.50 €** (80 %) dans le cadre d'un contrat Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers.

CONTRAT FORESTIER NATURA 2000

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache a été désigné par le Comité de Pilotage du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache » (réuni le 19 janvier 2018 à la Mairie de Vulbens), pour mettre en œuvre les opérations du Document d'Objectifs.

Il propose d'engager pour la période 2018 / 2019 un contrat forestier Natura 2000 consistant d'une part à entretenir et à améliorer les 37 clairières forestières créées en 2013 / 2014 au sein du site Natura 2000 (parcelles communales relevant du régime forestier) et d'autre part à entretenir les rives embroussaillées des étangs forestiers du Dazet (commune de Chaumont). Le montant total des opérations s'élève à **42 679.94 € TTC**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE l'Etat et l'Union européenne pour l'engagement d'une subvention de **34 143.95 €**(80 %) dans le cadre d'un contrat forestier Natura 2000.

MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DU TOPOGUIDE FFRP

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) ont financé la réédition du Topoguide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) « **Pays du Salève et du Vuache ... à pied** ».

Compte tenu de l'augmentation du tarif au niveau national, il propose de modifier le prix de vente de l'ouvrage et de fixer celui-ci à **14.90 €** l'unité jusqu'à 4 exemplaires. Au-delà, celui-ci est fixé à **10.45 €**.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) ENTERINE la proposition de facturer le Topoguide à **14.90 €** l'unité jusqu'à 4 exemplaires et à **10.45 €** l'unité au-delà.

QUESTIONS DIVERSES :

- **CTENS** : Stéphane PATRY rappelle à l'assemblée qu'une réunion politique est programmée le lundi 19 mars pour valider la proposition du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74), qui s'oriente vers la signature de deux Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS), un pour le Vuache et un pour le Salève. Ceux-ci intégreront le plan d'actions de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), qui restera maître d'ouvrage des opérations sur les cours d'eau et les zones humides. Il propose lors d'une prochaine séance du Comité syndical, de présenter le programme détaillé 2018 – 2022 du CTENS « Vuache », en présence du Service Environnement du CD74, pour validation.
- **Schéma Directeur de la Randonnée** : L'assemblée est invitée à prendre connaissance du classement des itinéraires de promenade et de randonnée proposé par le CD74, suite à l'instruction du Schéma Directeur de la Randonnée pour le Pays du Vuache. Il est rappelé auparavant les pourcentages de subvention attribués aux sentiers classés d'intérêt départemental de niveau 1 (SID 1), aux sentiers classés d'intérêt départemental de niveau 2 (SID 2) et aux sentiers classés d'intérêt local (SIL) :

	Plan de Balisage	Achat de Matériel	Pose de matériel	Panneau d'accueil	Travaux
SID 1	100 %	100 %	70 %	100 %	70 %
SID 2	100 %	50 %	50 %	100 %	50 %
SIL	30 %	30 %	0	30 %	0

- o **SID 1 : 43.7 km :**
 - **Balcon du Léman / 14,1 km / Pédestre**
 - **Saint Jacques de Compostelle – GTA Chemin du Soleil / 11,5 km / Pédestre, VTT, équestre**
 - **Sur les pas des Huguenots - De Frangy à Valleiry / 18,1 km / Pédestre**
- o **SID 2 : 114.7 km :**
 - **De Nant en Rhône / 13,4 km / Pédestre**
 - **Boucle des Daines / 7,5 km / Pédestre, VTT**
 - **Du Château de Chaumont à Vovray / 8,4 km / Pédestre, VTT**
 - **Sentier des Morennes / 17,1 km / Pédestre**
 - **Sentiers nature du Vuache / 9,8 km / Pédestre, PMR**

- Paysages et récoltes / 8,8 km / Pédestre et équestre
 - Via Romana / 6,5 km / Pédestre
 - Grande traversée du Jura - De Grésin à Chaumont (Chez Margoet) / 13,3 km / VTT
 - Boucle VTT Semine / 20,4 km / VTT
 - Sur le Sentier des Douanes / 4,2 km / Pédestre
 - Une boucle à saute frontière / 5,3 km / Pédestre et équestre
- SIL : 56.8 km :
- Le Tour du Vuache / 27 km / Pédestre, VTT
 - Liaison Maison Neuve - Bellossy / 0,8 km / Pédestre
 - Aux sources du Parnant / 8,4 km / Pédestre
 - Sur les rives de la Vosogne / 12,7 km / Pédestre
 - A travers les Grands Bois / 7,9 km / Pédestre et équestre
- Hors PDIPR : 58 km :
- Eglise et Chapelles de Viry / 11,2 km / Pédestre
 - Dans les couloirs du Temps / 9,3 km / Pédestre
 - Châteaux et Légendes / 7,4 km / Pédestre
 - De Valleiry à la Foliaz par le Bois d'Amont / 7 km / Pédestre
 - Liaison Chênex - Jurens / 3,6 km / Pédestre
 - Liaison Bloux - ADS Valleiry / 0,8 km / Pédestre
 - Des Roches au Triolet / 2,2 km / Pédestre
 - Le sentier du Bois Brulé / 1,9 km / Pédestre
 - Autour de Maison Neuve / 7,4 km / Pédestre
 - Jonzier-Vigny-Epagny / 7,2 km / Pédestre

Soit un total de **273.20 km de sentiers** (existants et en projet).

Pour terminer, Jacques BORDON présente à l'assemblée les conclusions de l'étude d'incidence des prélèvements en eau du motocross de Chaumont, réalisée par le bureau d'étude ATIE (Assistance Technique Ingénierie de l'Eau) à Vallières (74150) :

L'étude a tenté d'établir un comparatif des volumes maximum théoriques prélevés avec les quantités d'eaux pluviales durant les périodes habituelles d'étiage et a conclu que l'incidence des volumes prélevés apparaît plutôt faible à ce niveau.

De même, le rapport expose les autres prélèvements existants sur le bassin versant, qui selon les données à disposition, sont limités à un faible usage agricole, et au captage de l'eau potable destinée à la consommation humaine. Il montre que les prélèvements en eau du moto-cross représentent une faible part.

Des mesures de débits en différents points stratégiques, réalisées à la fin de l'étude en période sèche, ont permis d'étayer le rapport, tout en mentionnant des éléments nouveaux, comme le rétablissement de l'écoulement vers le marais du Dauzet.

Ces derniers résultats, rendus exploitables par la présence d'un écoulement dans le ruisseau de La Combe, ont mis en évidence la part non négligeable du débit de la source qui alimente en partie la gouille n°3 (la plus à l'Est) et ont conduit à proposer la mesure compensatoire principale du dossier : la non-utilisation de la source pour le remplissage de la gouille en période de sécheresse et sa canalisation jusqu'au trop-plein de la gouille n°5 (la plus au Sud).

Le dernier mot de l'étude revient à la zone humide du Dauzet, située en amont du ruisseau de la Combe, telle la source miraculeuse. Ce marais n'a pas livré ses secrets. Sa préservation et le renfort, même artificiel, par canalisation de fossés (...), pourrait être l'une des solutions visant à réduire l'impact des étiages sur le milieu naturel.

Quatre propositions sont par conséquent faites pour régulariser les prélèvements d'eau :

- 1. Bouchage du fossé au nord de la zone humide et renvoi de l'eau vers le marais,*
- 2. Reprise de la canalisation alimentant actuellement le marais, avec plus de pente,*
- 3. Creusement de rigoles à l'exutoire de cette canalisation pour améliorer l'inondation du marais,*
- 4. Busage de l'écoulement provenant de l'amont.*

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h15 et la commune de Valleiry convie le comité à un buffet froid.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Denis CHAUMONTET

Lexique des abréviations :

*ATIE : Assistance Technique Ingénierie de l'Eau
ATMB : Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc
CCG : Communauté de Communes du Genevois
CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie
COPIL : Comité de Pilotage
CTENS : Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie
ONF : Office National des Forêts
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée
SID 1 : Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1
SID 2 : Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 2
SIL : Sentier d'Intérêt Local
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache
SMS : Syndicat Mixte du Salève*